

Le 9 février 2012

Régie de l'énergie  
Observations  
Dossier R-3770-2011

Je m'oppose à l'installation de tout compteur à radio fréquence à cause des problèmes de santé qu'ils me causent à moi et à ma famille ainsi qu'à ceux qu'ils causent à plusieurs de mes voisins (nous faisons parti du projet-pilote d'Hydro-Québec) – quartier Villeray. Voici le détail de ce qu'ils m'ont causés :

#### **Circonstances d'installation :**

En février 2011, un représentant d'Hydro-Québec se présente à ma porte comme s'il était un releveur de compteur. Il descend, examine le compteur et me dit qu'il allait le changer. Je lui mentionne que mon compteur n'est pas très vieux. Il regarde sa documentation et me confirme qu'il avait déjà 13 ans et que les compteurs avaient une durée de vie limitée. Je le questionne à ce sujet, il ne répond pas. Je lui pose des questions à savoir si on est obligé de le remplacer, il me répond qu'Hydro-Québec est en droit de poursuivre les gens qui refusent le remplacement de leur compteur. Alors j'accepte. Si j'avais su que le compteur avait une durée de vie de plus de trente ans !!!

#### **Conditions particulières :**

Lorsque j'ai remplacé ma boîte électrique, j'ai demandé à ce que le compteur soit placé à l'extérieure de l'immeuble. Mon électricien m'a alors précisé qu'Hydro-Québec refusait ces types de demandes pour toutes les maisons qui sont collées les unes sur les autres. J'ai alors demandé que quatre compteurs soient déplacés dans les cuisines de mes locataires. Un seul compteur est placé dans mon sous-sol.

Aussi, j'ai aménagé un espace de travail au sous-sol en 2009 proche de la porte de sortie arrière, là où est placé le compteur. La porte est souvent ouverte pendant l'été et permet plus de clarté, de l'air fraîche et un accès plus facile aux allés et venues des enfants.

Mon espace de travail principal a été aménagé directement face au compteur, à 48 pouces exactement. Mon bras gauche est la plupart du temps vis-à-vis le compteur et j'y passe entre 7 et 12 heures par jour. Hydro-Québec ne m'a jamais avisé qu'il fallait une distance minimale entre moi et le compteur.

Peut-être que le nombre d'heures passé si proche du compteur explique mes problèmes de santé si soudains et si intenses.

#### **Problèmes de santé suite à l'installation du premier compteur :**

En février 2011, j'ai envoyé une lettre à Hydro-Québec, expliquant que j'ai été brûlée à la main gauche et que j'ai ressenti des chaleurs intenses, comme si j'étais directement exposée au soleil.

À la brûlure, les nausées, les problèmes d'acouphène, s'est ajouté une augmentation de la pression artérielle. À la demande de mon médecin, j'ai pris ma pression plus régulièrement et je me suis présentée à son bureau plus souvent pour d'autres tests (prise de sang, etc.) et la vérification de ma pression. Les examens de santé ont commencé le 12 avril 2011. Aussi, le 18 mai 2011, elle m'a envoyé d'urgence en cardiologie (pression élevée, douleurs à la poitrine, grande fatigue, etc.).

À la fin du mois de mai 2011, un autre technicien d'Hydro-Québec se présente à ma porte pour changer mon compteur. Je lui dis que cela a déjà été fait et lui raconte sommairement les problèmes qu'il m'a causé. Il vérifie et me confirme que je suis sur sa liste d'installation. Alors, il remplace ce compteur par un autre compteur à radio-fréquence de type-Itron. Ce jour là, les problèmes de chaleur intense et de pression artérielles ont cessés.

### **Problèmes de santé suite à l'installation du deuxième compteur :**

Parallèlement à cela, j'ai pris rendez-vous chez le ORL parce que je croyais avoir un bouchon de cire dans les oreilles. La perte d'audition avait été rapide et rien ne pouvait me laisser croire à autre chose. Suite à un examen et à d'autres investigations (audiogramme), il me confirmait une perte d'audité précoce et permanente (juillet 2011).

Le 15 janvier 2012, j'apprenais que le papier d'aluminium permettait d'arrêter toutes les ondes électromagnétiques. Puisque la lecture du compteur est estimée par Hydro-Québec depuis l'installation du deuxième compteur, j'en conclu que celui-ci n'émet pas assez. Je ne crois pas que faire cesser les fréquences aura un effet quelconque sur ma santé mais je le couvre tout de même.

Étonnamment, mes oreilles se débouchent dans les 14 heures suivantes. Au cours des trois semaines qui ont suivies, toute la famille dort paisiblement. Je n'entends plus les enfants dire 'maman, je ne réussis pas à dormir', ce qui était fréquent auparavant. L'assèchement anormal de la bouche et de la gorge s'est arrêté. Je ne ressens plus cette fatigue interminable qui m'obligeait à m'étendre jusqu'à trois fois par jour, même après trois semaines de congé complet.

Grâce à ce constat, nous avons éliminé les autres sources électro-magnétiques : nous avons éteint le cellulaire; nous avons remplacé les téléphones sans fil, nous avons cessé l'utilisation du micro-ondes et nous avons demandé aux locataires d'éteindre leur Wii Fi lorsqu'ils ne s'en servaient pas.

Mes idées se réorganisent plus rapidement. J'avais même de la difficulté à écrire, je suis plus efficace, mieux concentrée, moins stressée. Je n'ai plus de problèmes graves de mémoire - En fait, tous les symptômes d'épuisement chroniques se sont arrêtés

Il semble que nous ayons trouvé par accident une cause probable des crises d'épilepsie de ma fille handicapée ! Le futur le confirmera ! Pour le moment, nous appelons les voisins et leurs locataires afin qu'ils éteignent à leur tour, leur Wii Fi lorsqu'ils ne s'en servent pas ou, au minimum, la nuit.

Je réclame le droit de vivre en santé dans ma maison et dans mon environnement. Les pertes de revenu importantes causées par de multiples pertes de temps passé dans le réseau de la santé et les pertes d'efficacité ont été trop nombreuses. Je refuse que soit installé un compteur à radio fréquence, quel qu'il soit, incluant le compteur intelligent et je demande à Hydro-Québec de m'installer un système de lecture qui n'émet aucune fréquence électromagnétique rapidement. Parce qu'on sait que les particules d'aluminium sont nocives à long terme pour la santé.

Comme comptable agréé, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre qu'on accepte un outil de collecte de données nocive pour la santé. Et cela, aux seules fins de la facturation de clients.